

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

DE PROROGATION DE L’ENQUETE PUBLIQUE
Relative à la création d’un Site Patrimonial Remarquable
(en procédure d’Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine)
sur la commune de Wimereux

Le Président de la Communauté d’agglomération du Boulonnais certifie avoir fait procéder à l’affichage au siège de la Communauté d’agglomération du Boulonnais, à compter du 8 mars 2019 et jusqu’au 26 mars 2019, de l’avis de prorogation de l’enquête publique pour la création d’un site Patrimonial Remarquable (en procédure d’AVAP) sur la commune de Wimereux.

Fait à Boulogne-sur-Mer,

Le 08 MARS 2019

Frédéric CUVILLIER

Archen Visiteur
Maire de Boulogne-sur-Mer
Président de la Communauté
d’agglomération du Boulonnais

